



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-408

PUBLIÉ LE 2 JUIN 2022

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2022-06-01-00009 - Arrêté n°22-052[REDACTED] relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale[REDACTED] compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly[REDACTED] (1 page)

Page 3

75-2022-06-02-00007 - Arrêté n°22-053[REDACTED] relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale[REDACTED] compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly[REDACTED] (1 page)

Page 5

Préfecture de Police

75-2022-06-01-00009

Arrêté n°22-052

relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Arrêté n°22-052

**relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale
compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale
relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et
de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-
Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de
Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly**

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n°22-040 du 13 mai 2022 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale.

Arrête :

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n°22-040 du 13 mai 2022 susvisé est modifié comme suit pour le jeudi 2 juin 2022 matin :

Membre suppléant :

- Mme Myriam LEHEILLEIX, adjointe à la sous-directrice des personnels à la direction des ressources humaines, est remplacée par Mme Marianna JOVANOVIC, adjointe à la cheffe du bureau de la discipline police à la sous-direction des personnels de la direction des ressources humaines.

Article 2 : Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié *au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris*.

Paris, le 01 juin 2022
Le chef du service de gestion
des personnels de la police nationale
Jean-Baptiste CONSTANT

Préfecture de Police

75-2022-06-02-00007

Arrêté n°22-053

relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Arrêté n°22-053

**relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale
compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale
relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et
de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-
Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de
Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly**

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n°22-040 du 13 mai 2022 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale.

Arrête :

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n°22-040 du 13 mai 2022 susvisé est modifié comme suit pour le jeudi 2 juin 2022 après-midi :

Membre titulaire :

- M. Pierre-Roger BRUGAT, sous-directeur à la direction du renseignement de la préfecture de police, est remplacé par M. François-Régis KUBEC, sous-directeur à la direction du renseignement de la préfecture de police.

Membres suppléants :

- Mme Myriam LEHEILLEIX, adjointe à la sous-directrice des personnels à la direction des ressources humaines, est remplacée par Mme Delphine FAUCHEUX, cheffe du bureau de la discipline police à la sous-direction des personnels de la direction des ressources humaines.
- M. Julien DEFER, directeur départemental de la sécurité publique des Yvelines, est remplacé par M. Gilles MOUSSIEGT, directeur départemental adjoint de la sécurité publique des Yvelines.

Article 2 : Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié *au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.*

Paris, le 02 juin 2022

Le chef du service de gestion
des personnels de la police nationale

Jean Baptiste CONSTANT